



Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

PRESENTATION DU BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Le Brevet Grand Gibier comporte deux épreuves :

- une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiple,
- une épreuve pratique (tir, arc ou vénerie). Il est possible de passer plusieurs épreuves pratiques.

Pour obtenir le brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves. Les épreuves sont indépendantes et peuvent être passées ou repassées en cas d'échec, à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements. Un justificatif est donné à chaque candidat ayant réussi partiellement.

Deux catégories sont prévues :

- Le Brevet Grand Gibier 1er Degré - insigne ARGENT.
- Le Brevet Grand Gibier 2ème Degré ou "Brevet de gestionnaire" - insigne OR.

Le Brevet 2ème degré ne peut être obtenu qu'après le 1er degré.

EPREUVE THEORIQUE

Brevet Grand Gibier 1er Degré (Argent)

100 questions dont 4 éliminatoires portant sur :

- Connaissance des espèces : 40 questions
 - Le sanglier - 12 questions
 - Le cerf - 8 questions
 - Le chevreuil - 12 questions
 - Le chamois, l'isard - 4 questions
 - Le mouflon - 2 questions
 - Les maladies du gibier - 2 questions
- Connaissance de la forêt : 20 questions
 - Les traces - 1 question
 - Les laissées - 1 question
 - La sylviculture : méthodes, arbres, fruits - 10 questions
 - Les petits animaux : oiseaux, mammifères, insectes - 5 questions
 - La flore : champignons, fleurs - 3 questions
- La chasse du Grand Gibier : 30 questions



- Armes, munitions, optiques, sécurité - 10 questions
 - La réglementation - 4 questions
 - Les chiens pour le grand gibier - 6 questions
 - Réactions des animaux blessés - 2 questions
 - Indices de blessures - 5 questions
 - Les modes de chasse (incluant la vénerie) - 3 questions
- La gestion des espèces : 10 questions
- L'accroissement des populations
 - Les pertes
 - Les prélèvements possibles
 - Les densités
 - Les dégâts

L'épreuve est réussie lorsque le candidat a répondu correctement aux 4 questions éliminatoires et a répondu correctement à au moins 80 questions sur 100.

Brevet Grand Gibier 2ème Degré (Or)

30 questions supplémentaires dont 3 éliminatoires portant sur :

- La gestion d'un territoire
 - Les responsabilités du directeur de chasse
 - Le recensement des populations
 - L'élaboration d'un plan de chasse, quantitatif et qualitatif
 - L'organisation de la chasse
 - La réglementation
 - Les particularités territoriales
 - Les aménagements
 - La lutte contre les dégâts
 - La prophylaxie et les soins des maladies du gibier
 - Les trophées
 - Les honneurs au gibier



L'épreuve est réussie lorsque le candidat a répondu correctement aux 3 questions éliminatoires et a répondu correctement à au moins 25 questions sur 30.

EPREUVE PRATIQUE

Option Tir



Le candidat utilise son arme habituelle, carabine ou fusil lisse. L'épreuve est divisée en deux phases :

- 5 balles sur cible fixe, à 30 mètres, debout, sans appui,
- 5 balles sur cible mobile, à 25 mètres, debout, à bras francs.

Les tirs s'effectuent sur la cible anatomique "sanglier" (modèle déposé par l'ANCGG) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs.

Option Arc



Cette option est accessible aux archers ayant assisté à la formation complémentaire obligatoire pour chasser à l'arc et détenteurs de l'attestation délivrée désormais par les fédérations de chasseurs.

L'épreuve pratique est composée de 2 séries de 5 flèches.

- une série à 8 mètres,
- une série à 12 mètres.

Option Vènerie



L'épreuve consiste à identifier des fanfares de circonstance fréquemment utilisées lors d'un laisser-courre.

Le programme porte sur 26 fanfares : 23 fanfares de circonstance et 3 fanfares d'animaux.

Lors de l'épreuve pratique, 10 fanfares sont tirées au sort parmi les 26 du programme.

Chaque candidat doit reconnaître au minimum 5 fanfares sur les 10 présentées. Chaque fanfare identifiée vaut 5 points. Il faut obtenir 25 points sur 50, ce qui aligne les résultats sur les épreuves pratiques tir et arc.

FORMATION

- Les séances de formation sont réalisées par des formateurs spécialisés sur les différents sujets par les associations départementales.
- "Le grand gibier", ouvrage très complet, publié par l'ANCGG aux éditions du Gerfaut, est disponible sur la boutique de l'ANCGG et auprès des associations départementales.
- Les candidats peuvent se procurer un manuel de révision auprès des associations départementales qui organisent des sessions.
- Un quizz électronique est proposé aux adhérents.